

Jean-Pierre SERRA
Vice-Président
Président de la Commission Tourisme
Président du Comité Départemental du Tourisme
Président de la Fédération Nationale des CDT
Conseiller Municipal de 1977 à 2008
Maire de Roquebrune S/Argens de 1993 à 2001

Interventions du Conseil Général du Var sur la Commune de Roquebrune Sur Argens pour l'année 2005 (hors action sociale)

Près de 1.350.000 € sur la Commune (près de 9 Millions de FF)

dont :

- 720.000 € pour le financement des projets municipaux ;
- 450.000 € pour des acquisitions ou des travaux réalisés ou programmés par le Conseil Général ;
- près de 170.000 € d'aides et subventions diverses.

1. Aides directes accordées à la Commune : plus de 720.000 € :

- *Bonification d'intérêts de 24.991 € sur un prêt de 300.000 € sur 20 ans ;*
- *6.000 € pour les cantines scolaires (8 € par élève) ;*
- *Au titre du « dispositif de soutien aux grandes opérations 2004/2005 » :*
 - *141.000 € pour l'acquisition de TIMY (30%),*
 - *75.000 € pour les travaux de la Mairie (30%) pour la restructuration d'un ensemble immobilier ;*
 - *70.500 € pour la construction d'une Mairie d'Honneur tranche 2004 (30%) ;*
 - *100.500 € (30%) pour l'aménagement de l'Espace Pinède ;*
- *14.500 € pour l'organisation menée dans les Centres de Loisirs sans Hébergements (4.500 € pour les multisports et 10.000 € au CLSH Cazelles) ;*
- *285.000 € pour l'aménagement en synthétique du stade de football J. Cazelles au titre du programme d'équipement sportifs 2004 (30 %) ;*
- *3.000 € pour l'entretien du Vallon de la Gaillarde.*

2. Aides au Collège André Cabasse : plus de 85.000 €

- *Près de 80.000 € pour le fonctionnement*
- *5.016 € de subventions diverses :*
 - *1.314 € au titre du dispositif collèges au cinéma ; 1.851 € au titre des activités de pleine nature et 1.851 € au titre des activités pédagogiques complémentaires ;*

3. Aides aux activités économiques et aux particuliers : près de 10.000 €

- **A une jeune roquebrunoise, 229 € pour une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ;**
- **A un artisan sambracitain, 8.236,47 € pour la remise en état de sa carrosserie (installation et rachat de matériel) suite aux incendies de juillet 2003 ;**
- **A un artisan roquebrunois, 897,50 € pour le rachat de son abri de chantier détruit lors des incendies de juillet 2003**

4. Aides aux Associations : près de 69.000 €

- **Sport : « Aréna Gliss –centre d'entraînement ski nautique », 1.500 € au titre des aides aux athlètes de haut niveau pour 2 jeunes roquebrunois; « Tir à l'Arc nature Instinctif », 900 € pour la réhabilitation du site détruit par les incendies de juillet 2003 et pour la pratique et la promotion du tir à l'arc ; « Base Nautique des Issambres » 3.150 € pour 7 séances concernant 15 classes du Collège de GASSIN au titre des activités de pleine nature ;**
- **Social : « Léo Lagrange Animation », 8.000 € pour diverses actions (réalisation d'un court-métrage de sensibilisation à la sécurité routière avec implication des jeunes, mise à disposition de mini-bus, de capitaines de soirée et formation de chauffeurs) ;**
- **Animation et Economie : « Office Municipal de Tourisme », 7.000 € pour le 3ème Festival de Bande Dessinée ;**
- **Autres : « Fédération Départementale du Var – Anciens Combattants du Front 1.800 € (dont 900 € pour la section de Roquebrune S/Argens) ; « Association Syndicale Libre de Gestion de la Suberaie Varoise », 47.071,64 € pour la restauration de 112 ha de forêt incendiée (10 propriétaires) dont 3 ha pour un propriétaire de Roquebrune (soit 1.260 €) ;**

5. Interventions directes : plus de 450.000 € :

- **Le Conseil Général a acquis au titre des espaces naturels sensibles deux propriétés situées dans le périmètre de préemption du Rocher de Roquebrune : l'une de 19.682 m² pour 76.225 €, l'autre de 40.780 m² pour 10.195 € .**
- **Une barrière a été fournie pour la fermeture des pistes forestières ;**
- **Le marché pour l'entretien et la mise en valeur de 4 espaces naturels sensibles du Département sur le quartier des Issambres a été attribué pour un montant de travaux se situant à hauteur de 369.319 €.**